Déchirer une page du coran pourra être sanctionné de 2 ans de prison… Le Danemark rétablit le délit de blasphème (Màj)

25/08/2023 à 13h52



08/12/2023

Ce jeudi 7 décembre, le parlement danois a adopté une loi interdisant les « traitements inappropriés » de textes religieux, notamment les autodafés du coran. Une mesure qui intervient après plusieurs profanations du livre saint de l'islam dans le pays scandinave, lesquelles avaient suscité la colère des pays musulmans.

Après plusieurs mois à l'évoquer, c'est officiel : le délit de blasphème est de retour au Danemark ! Ce jeudi 7 décembre, le parlement du pays scandinave a officiellement adopté une loi pénalisant les « *traitements inappropriés* » de textes religieux, interdisant, de fait, les autodafés du coran. Désormais, il sera donc interdit de brûler, souiller ou encore de donner des coups de pied publiquement sur des textes religieux ou dans le but de diffuser les images de ces profanations. Le fait de déchirer et couper des pages de

livres dits « sacrés » sera aussi sanctionné. Peine maximale encourue : deux ans de prison.

Ce texte, adopté en troisième lecture par 94 des 179 membres du Parlement danois, vise principalement à protéger les intérêts et la sécurité du pays, selon le gouvernement – dont aucun représentant n'a pris la parole au cours du débat parlementaire. La mesure entre en vigueur quelques mois après des profanations de coran au sein du pays scandinaves et chez son voisin suédois. Des faits qui avaient provoqué la colère des pays musulmans, notamment en Irak, ou de centaines de manifestants ont défilé, fin juillet, en direction de l'ambassade danoise à Bagdad.

[…]

Marianne

25/08/2023

À propos du projet de loi

- Le gouvernement criminalisera le traitement inapproprié d'objets ayant une signification religieuse pour les communautés religieuses. Cela vient après les récents incendies du Coran.
- La peine sera une amende et jusqu'à deux ans de prison.
- Les objets d'importance religieuse significative doivent être compris comme des objets physiques qui sont considérés comme sacrés au sein d'une communauté religieuse ou particulièrement représentatifs de la base confessionnelle ou des enseignements de la foi. Il peut s'agir d'écritures religieuses centrales. Il n'inclut pas les vêtements auxquels on peut attribuer une valeur religieuse.
- Un traitement abusif s'entend des actes par lesquels les objets visés par cette disposition sont détruits de manière désobligeante ou insultante ou sont traités de manière insultante ou désobligeante.
- Si elle est mise en œuvre, la proposition sera incluse dans l'article 110c du Code pénal.

Source : Ministère de la justice

DR

Le gouvernement danois a présenté vendredi 25 août un projet de loi pour interdire les autodafés du Coran, après les troubles suscités dans plusieurs pays musulmans par des profanations du livre saint de l'islam sur son sol. La loi va «*interdire le traitement inapproprié d'objets ayant une signification religieuse importante pour une communauté religieuse*», a dit le ministre de la Justice Peter Hummelgaard lors d'un point presse, précisant qu'il ciblait notamment le fait de brûler ou piétiner ces objets dans les lieux publics. La disposition légale s'appliquera également aux profanations de la Bible, de la Torah ou de symboles religieux comme le crucifix. Le contrevenant s'expose à une amende et une peine de deux ans de prison.

«*Acte fondamentalement méprisant et antipathique», le fait de brûler un Coran «nuit au Danemark et aux intérêts danois*», a estimé le garde des Sceaux.

Le nouveau texte doit être inclus au chapitre 12 du code pénal, qui traite de la sécurité nationale. «*C'est là le cœur et la motivation de ce que nous entreprenons*», a-t-il insisté. «*Nous ne pouvons pas continuer à rester les bras croisés alors que quelques individus font tout ce qu'ils peuvent pour provoquer des réactions violentes*», a souligné Hummelgaard.

Le Figaro